

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dompierre sur Veyle, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BERARD, Maire.

Présents : Jean BERARD Gilbert RIPERT Catherine SAVERAT Franck MOLINA Martine TABOURET Aimé BOULIVAN Emmanuelle CHAVEYRIAT Didier ZAMPROGNO Josette CHENAY Stéphanie BOULIVAN Romuald JAGUENAUD

Excusés : Lucette MAURE Maria FOURNIER Frédéric BOUVARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2019
- Rapport assainissement 2018
- Acompte 2019 participation financière Alfa3A
- Création emploi contractuel
- Mise en accessibilité et mise en sécurité règlementaire de la garderie et de la bibliothèque - validation du programme - lancement des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération
- Questions orales

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2019

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2019.

- Rapport assainissement 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018.

- Acompte 2019 participation financière Alfa3A

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'objectifs pour la gestion des accueils de loisirs Graines de Malice a été signée entre la commune et Alfa3A le 2 juillet 2018 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018, renouvelable par tacite reconduction après évaluation et au vu du bilan d'activités présenté par le gestionnaire. Monsieur le Maire donne lecture des chiffres de la participation pour l'année 2019 à l'association Alpha3A : centre périscolaire : 23 104.00 €, centre de loisirs : 18 111.00 €.

Le Conseil Municipal accepte le versement de l'acompte (50%) de la subvention, 20 607.50 €. La dépense est inscrite au budget primitif 2019.

- Création emploi contractuel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal : en raison de l'augmentation du nombre d'élèves en maternelle à la rentrée 2019/2020, il y a lieu de créer un emploi, pour accroissement temporaire d'activité, d'adjoint d'animation à temps incomplet à raison de 22.50 heures de travail par semaine. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer cet emploi à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 10 juillet 2020, précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 22.50 heures hebdomadaires (annualisée 20 heures), décide que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints d'animation C1, échelon 2, habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

- Mise en accessibilité et mise en sécurité règlementaire de la garderie et de la bibliothèque - validation du programme - lancement des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la commune de rendre conforme l'Établissement Recevant du Public constitué du centre périscolaire et de la bibliothèque municipale ; vu les études de faisabilité déjà réalisées pour des travaux de mise en accessibilités règlementaires et des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires à l'opération, vu l'enveloppe financière des travaux prévue au programme d'un montant prévisionnel de 25 000,00 € HT et l'ensemble des dépenses afférentes au projet d'un montant prévisionnel de 41 825,00 € HT détaillées comme il suit :

AMO (agence départementale)	3 825,00 € HT
Maitrise d'œuvre	6 000,00 € HT

Mission de contrôleur technique de la construction	3 000,00 € HT
Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	1 000,00 € HT
Diagnostiques réglementaires avant travaux Amiante	3 000,00 € HT
Montant prévisionnel des travaux	25 000,00 € HT
Montant prévisionnel TOTAL	41 825,00 € HT
TOTAL TVA	8 365,00 € HT
Prévisionnel TOTAL TTC	50 190,00 € HT

Considérant que pour réaliser cette opération, la commune doit lancer une procédure de consultation pour les missions suivantes :

- ✓ Mission de maîtrise d'œuvre
- ✓ De Diagnostic amiante avant travaux
- ✓ De Contrôle technique
- ✓ Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)

Considérant que la désignation du maître d'œuvre et de ces prestataires intellectuels interviendra selon une procédure adaptée (< 221 000 € HT), le Conseil Municipal valide le programme de l'opération et arrête l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 25 000 € HT, pour un coût total d'opération de 41 825,00 € HT soit 50 190,00 € TTC, autorise Monsieur le Maire à lancer, à organiser les procédures de consultation et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci et à la conclusion de ces marchés ainsi qu'à leur exécution, décide de faire inscrire les crédits nécessaires au budget pour la durée du marché.

○ Questions orales

La vente du bâtiment 3 place de la Mairie « la Poste » a été signée le 11 juin.

Des dégradations ont de nouveau été commises sur les biens communaux. Monsieur le Maire demande à la population d'être vigilante et de lui rapporter tous faits délictueux qu'elle pourrait constater.

Il remercie d'avance les parents de bien vouloir rappeler à leurs enfants que la vie en société suppose le respect de certaines règles de « savoir vivre », dont beaucoup sont dictées par le bon sens et un élémentaire civisme : respect des autres, respect des espaces publics et privés.